



# PRÉFET DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Consultation du public - Plateforme de déchets PMCB-DEA et VHU – GUIBERT FRÈRES SARL

Saint-Pierre, le 10 septembre 2025

Une consultation du public par voie électronique sur le projet d'une plateforme de déchets PMCB-DEA (Produits et matériaux de construction du secteur bâtiment et déchets d'éléments d'ameublement) et de VHU (véhicules hors d'usage) à Saint-Pierre exploitée par la SARL GUIBERT FRÈRES, est organisée afin de recueillir les observations du public. Cette installation a pour objet la mise en place d'une plateforme de transit et de préparation des déchets PMCB-DEA et VHU provenant de la commune de Saint-Pierre.

La consultation se déroulera à partir du 10 septembre 2025 pour une durée d'un mois. Elle est organisée en application de l'article R 512-46-13 du Code de l'Environnement.

Pendant cette période, le public pourra :

- **Consulter le dossier** sous format électronique aux adresses suivantes :
  - Site Préfecture : <https://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
  - Site DTAM : <https://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr>
- **Formuler ses observations** à l'adresse suivante : [consultation.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:consultation.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr). Ces observations seront prises en compte lors de la rédaction du rapport de synthèse de la consultation.
- **Demander la mise à disposition sur support papier**, sur demande expresse formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé, à l'adresse suivante : [uprec.serap.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:uprec.serap.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

*Le demandeur sera alors informé de la date et de l'heure auxquelles la consultation sur support papier pourra s'effectuer dans les locaux de la DTAM à Saint-Pierre et à Miquelon.*

Composition du dossier mis à disposition :

- Dossier de demande d'enregistrement d'une Plateforme de déchets PMCB-DEA et VHU dans la commune de Saint-Pierre

Après cette consultation, le dossier de demande sera soumis pour avis au conseil municipal de la commune de Saint-Pierre, en application de l'article R512-46-11 du Code de l'Environnement, et au Conseil Territorial de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (COTERST), en application de l'article de l'article du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article R512-46-17 du Code de l'Environnement, avant signature de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de l'installation .

DTAM : Tél : 05 08 41 12 03  
Mél : [ucgd.sg.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:ucgd.sg.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)

Préfecture : Tél : 05 08 41 10 40  
Mél : [cabinet@spm975.gouv.fr](mailto:cabinet@spm975.gouv.fr)

Bd Constant Colmay  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Place du Lieutenant-colonel Pigeaud  
97500 Saint-Pierre et Miquelon